

Lancement du Grand Bannot

Le conseil municipal de Grand-Charmont a été réuni afin de mettre sur les rails la ZAC du Grand Bannot. Ce projet ambitieux, sous la forme d'un éco-quartier, a été soumis à un grand nombre d'habitants de la ville ou futurs habitants ainsi qu'aux associations et aux professionnels. Pour la mise en place du projet, il a été tenu compte de leurs réflexions et leurs suggestions. Cette concertation a intéressé les jeunes de l'AOE qui, en participant au concours national «les jeunes dans la cité» ont non seulement remporté le 1er prix, mais ont aussi ouvert des horizons nouveaux en ce qui concerne les moyens de transport écologiques et innovants.

L'adjoint chargé de l'urbanisme, Régis Gaiffe, a d'abord rappelé les différentes phases de ce projet: 2006 réflexions conduites autour du schéma de cohérence territorial, 2007 étude diagnostic et mise en œuvre du PLH, 2008-2009 étude de faisabilité, 2009 concertations préalables, fin 2009 bilan

et approbation par le conseil. «Maintenant, il faut autoriser le maire à créer une zone d'aménagement concertée sous le nom de ZAC du Grand Bannot et à faire toutes les démarches nécessaires dans ce but, en particulier lancer une consultation d'aménageurs en vue de désigner l'opérateur à qui sera confiée la réalisation de la ZAC». Unanimité.

Taxe locale sur l'électricité

Cette taxe était facultative et donc pas appliquée à Grand-Charmont. Une directive européenne exige la mise en place de cette taxe. Afin que les retombées financières soient effectives pour la ville, celle-ci la met en place à compter du 1er mai. En contrepartie, les conseillers s'engagent, si cette recette se confirmait, à «restituer aux Charmontais le prélèvement effectué, notamment par une aide aux familles au travers du CCAS et par une baisse du niveau d'imposition». Unanimité.